



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Carte scolaire – 2019-2020

Séance du 23 mai 2019

Convocation du 17 mai 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Xavier Tamby par M. Christian Lancrenon,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Chantal Brault

Etaient absents non représentés :

Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

23 mai 19 – n° 05

Séance du 23 mai 2019

OBJET : Carte scolaire – 2019-2020

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-30,

Vu les articles L. 212-1, L. 212-4, D. 211-9 du code de l'éducation,

Considérant les mesures de carte scolaire envisagées par l'Inspection Académique et les effectifs enregistrés dans les écoles maternelles du Centre et des Blagis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE le maintien du nombre actuel de classes dans les écoles maternelles du Centre et des Blagis à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Murielle Land